

La stérilité n'est toujours pas prise en charge au Maroc...

L'Association Marocaine des Aspirants à la Maternité et à la Paternité, MAPA, a adressé un mémorandum sous forme de cahier revendicatif au Chef du gouvernement, Monsieur Abdelilah Benkirane. Une copie de ce document qui a été également remise au ministre de la santé, comporte des détails sur la situation des couples souffrant de stérilité ou de difficultés de fécondation.

Par cette action, la MAPA tente d'attirer l'attention sur la situation difficile et compliquée que vivent les couples souffrant de stérilité qui doivent, en l'absence de prise en charge, se ruiner pour pouvoir bénéficier des traitements appropriés.

L'élaboration de ce mémorandum vient au terme d'une campagne nationale de solidarité (sous forme d'une pétition de solidarité) pour soutenir les revendications des personnes ne pouvant procréer. En tête des revendications figure la couverture médicale dans les cas d'infertilité.

À travers ce mémorandum de 23 pages, MAPA entend sensibiliser le Chef du gouvernement et le ministère de la santé afin qu'il fasse de ce dossier une priorité.

Pour rappel, la pétition de solidarité avait été signée par les couples aspirants à la maternité et à la paternité, les membres de leurs familles ainsi que des citoyens sensibles à cette problématique, des journalistes, des médecins, des pharmaciens, des syndicalistes, des acteurs du secteur de la santé...

Les revendications de MAPA

1. L'infertilité est une pathologie qui doit être soignée et remboursée par les institutions de prévoyances sociales.
2. Les organismes de sécurité sociale et assurances maladie privés et publics doivent assurer une couverture sociale et rembourser les frais de traitement médical lié à l'infertilité et à la procréation médicalement assistée (PMA).
3. Garantir l'accès aux traitements et aux techniques de la procréation médicalement assistée à tous les couples infertiles au Maroc.
4. L'accès aux soins et la protection de la santé des citoyens est un droit constitutionnel comme stipulé dans l'article 31 de la Constitution : «L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits : aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat,...».
5. Envisager la réalisation de la PMA au sein des hôpitaux publics.
6. Mise en place d'une stratégie nationale pour la prise en charge de l'infertilité et la prévention de la stérilité.
7. Mise en œuvre d'un programme de fertilité qui aide à augmenter les chances du couple à concevoir.
8. Etablir une loi régissant la procréation médicalement assistée au Maroc et faire participer l'association Mapa à son élaboration, puisque les infertiles sont des consommateurs du service de la procréation médicalement assistée.
9. La cherté des coûts constitue un obstacle majeur aux couples infertiles qui effectuent des tentatives successives d'AMP. Les responsables devraient se pencher sur cette réalité et prendre des mesures urgentes pour améliorer l'accessibilité aux AMP.
10. Mise en place d'une politique de population destinée spécialement aux couples désireux être parents. Une place doit être consacrée à l'infertilité dans les programmes de planification familiale dans le cadre des mesures et actions visant le bien-être familial.